

## Compte-rendu de l'Assemblée plénière du 11-02-2015

---

Il est 18h10, Monsieur Tomasini, Président ouvre la séance.

Monsieur Richard Thiery informe l'Assemblée que le Conseil de Développement a été présenté au bureau communautaire lundi 2 février 2015. Certains nouveaux maires découvrent cette instance et pensent avoir des sujets sur lesquels le CDD pourrait être saisi.

Monsieur Tomasini, indique qu'il n'y a pas encore d'avis à soumettre au plénier, mais qu'il est bien de faire un point sur l'état d'avancement des travaux sur les sujets.

Madame Carole Ghibaudo présente les travaux de son groupe de travail et l'intérêt retenu par ce dernier sur la loi sur la transition énergétique.

- ✓ La maîtrise de l'énergie
- ✓ L'éclairage public
- ✓ Entretien des Oliviers sur la CASA
- ✓ Le compostage des déchets verts

Monsieur Jacques de Bandt présente les travaux de son groupe de travail:

- ✓ La Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
- ✓ Politique de la ville lien sociaux et inclusions.

Monsieur Stéphane Nédonsel présente les travaux de son groupe de travail :

- ✓ Aménagement de la façade maritime de la CASA
- ✓ Compétence inondation pour la CASA
- ✓ Liaisons douces bande littorale – moyen pays
- ✓ Création de Trames Vertes – Trames Bleues
- ✓

Après échange, Monsieur Nédonsel invite les membres de l'assemblée à venir participer aux groupes de travail.

Monsieur Tomasini rappelle que les groupes de travail ont besoin des compétences des personnes de l'Assemblée et qu'il est impératif que ces personnes viennent apporter leur concours aux travaux. C'est l'esprit et le sens du Conseil de

Développement. Il rappelle également que le rôle du CDD est d'émettre des avis, propositions constructives, qui ne font pas nécessairement l'unanimité au sein de l'instance. Ces avis sont transmis aux élus pour les aider dans leur décision.

Jean-François Carrasco parle des travaux de son groupe de travail. Il précise que l'économie se retrouve dans chacun des trois premiers groupes. Le groupe travaillera notamment, à l'organisation du colloque inter-entreprises de fin d'année, sur la GPEC territoriale.

Monsieur Tomasini informe qu'un séminaire sera organisé le 20 juin à la CASA. Ce séminaire comprend deux volets : la réforme territoriale et le poids de la démocratie participative dans les décisions des élus. Ce séminaire sera ouvert aux membres du CDD (deux représentants, par organisme), aux élus du conseil communautaire, aux hauts fonctionnaires de la CASA, soit environ 200 personnes.

Monsieur Koempgen présente le site internet. Il remercie la Direction informatique de la CASA qui a repris la gestion de ce site. Monsieur Koempgen précise que la maquette présentée à cette assemblée n'est pas définitive, susceptible de modification et que le site sera en ligne à partir du mois d'avril. Monsieur Koempgen précise que le site reprend les fonctionnalités du précédent avec un espace informatif et un espace collaboratif.

Monsieur Tomasini informe que la CASA s'est portée candidate pour accueillir le congrès 2015 du CNER. Cet événement est important pour le développement économique local et que les retombées sont intéressantes.

Monsieur Tomasini donne la parole aux membres qui souhaitent poser des questions diverses.

Monsieur Dental, Président honoraire, indique que, compte tenu du règlement intérieur, il est disponible pour offrir son expertise sur les sujets des groupes de travail.

Monsieur Tomasini indique que le bureau a réfléchi à la question, et en lien avec le groupe de travail aménagement, une mission devrait lui être confiée.

Monsieur Molinari (GIR MARALPIN) développe plusieurs points de satisfaction (séminaire sur la réforme territoriale, continuité avec le passé) et d'insatisfaction (notamment difficultés d'obtenir de l'information des services de la CASA, difficultés d'émettre des avis ne reflétant pas la totalité du sujet compte tenu de la complexité des sujets, comme celui de la ligne nouvelle).

Monsieur Tomasini rappelle à l'assemblée que le rôle du CDD est d'émettre un avis pour faire des propositions. Que celles-ci soient retenues par les élus ou pas. Il précise que l'action de ce CDD s'inscrit dans la continuité (mêmes vice-présidents,

poursuite des sujets) mais avec de nouvelles méthodes (relations plus étroites avec les services de la CASA, mise en œuvre du suivi des avis, lien avec les élus avec un élu référent).

Il est 20 h 20 la séance est levée.